



Marie DEJOU - Entrepreneur individuel
N° SIRET : 94754590100011
4 Rue d'Avril - Chazelle
71460 CORMATIN
(+33) 07 82 94 07 37
marie.dejou@gmail.com

Tarifs saison 2022/2023

Visite d'1h30	125 € TTC
Visite de 2h	155 € TTC
Visite de 2h30	180 € TTC
Supplément langue étrangère (anglais, espagnol ou italien)	20 € TTC
Prestation d'1/2 journée ou d'une journée	Entre 230 € et 350 € TTC, sur devis uniquement

En fonction du lieu de prise en charge du groupe, des frais de déplacements pourront être demandés.
Pour les prestations à la journée, le déjeuner du guide est à la charge du client.

Ces tarifs sont indicatifs et peuvent varier selon le type de public (scolaires...) ou la personnalisation de la visite...

Pourquoi ces tarifs ?

Une visite guidée ne se limite pas au temps passé à effectuer la visite. En général, la durée des visites varie de 1h30 à une journée, mais il faut également ajouter :

- Le temps de préparation de la visite (études, lectures, repérages sur place, recherches...). Il faut généralement compter 2 semaines de travail en amont pour une visite de 2h !
- L'assurance professionnelle de votre guide
- Le matériel : livrets, cartes...
- Le temps passé (par mail ou par téléphone) à organiser avec vous la visite idéale
- Les charges sociales et nombreuses tâches administratives...

Conditions de réservation

Les tarifs indiqués sont TTC (TVA non applicable, art. 293B du CGI) et n'incluent pas les billets d'entrée dans les musées ou monuments.

Pour un confort de visite, un maximum de 35 personnes par groupe est accepté.

Dans le cas où votre groupe dépasse ce maximum, je pourrais vous mettre en contact avec un ou plusieurs collègues partenaires avec qui je travaille régulièrement afin de diviser votre groupe en plus petits groupes.

Conditions d'annulation

Les conditions seront celles précisées dans votre devis et figurant dans les CGV.

En général, en cas d'annulation de votre part :

Entre 30 jours et 7 jours avant la visite : la prestation est due à 50%

Moins de 7 jours avant la visite : la prestation est due à 100%

En cas d'empêchement majeur, je ferai mon possible pour reporter la visite à une date ultérieure sous réserve de disponibilité.

En cas d'annulation de ma part, je vous proposerai un collègue partenaire pour réaliser la visite à ma place, ou je vous proposerai de reporter la visite ou de vous rembourser intégralement la visite.

En cas de fermeture imprévisible d'un monument (grève, raison de sécurité, conditions climatiques...), nous adapterons au cas par cas une solution avantageuse pour tous : report de la visite, changement de visite, remboursement partiel...

COVID-19 : Dans le cas d'une annulation pour raisons sanitaires (confinement, fermeture des monuments...), la visite pourra être annulée et remboursée, ou reportée sans frais supplémentaire.